

Recensement des propositions d'accueil des familles ukrainiennes dans le département

En Haute-Saône, plusieurs collectivités, associations, et particuliers ont déjà fait connaître leur volonté de participer

à l'effort d'accueil des « déplacés » ukrainiens. Le préfet Michel Vilbois a lui-même questionné les grandes collectivités

du département pour connaître leurs capacités d'hébergement.

Plusieurs centaines de milliers de personnes ont d'ores et déjà fui l'Ukraine, notamment pour rejoindre la Pologne. Il est probable que certains souhaiteront se déplacer vers l'ouest. Déjà plusieurs accueils sont organisés en France mais principalement dans les familles d'origine ukrainienne.

Le président Macron a annoncé que la France prendrait « toute sa part dans l'accueil des ressortissants ukrainiens ». Aussi les services de l'État se mobilisent pour anticiper leur arrivée et assurer leurs besoins de prise en charge, notamment pour l'hébergement, l'accompagnement administratif ou le droit au séjour.

Un recensement est donc en cours, coordonné par la préfecture, pour déterminer toutes les offres publiques et privées d'hébergement dans le département. Un formulaire est disponible sur le portail internet de l'État en Haute-Saône : www.haute-saone.gouv.fr



L'accueil à plus long terme des familles déplacée ukrainiennes est envisagé par des particuliers mais aussi des collectivités haut-saônoises. Photo ER/Didier FOHR